

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU SAGE CHER AMONT

Pour une gestion durable de la ressource en eau
et des milieux aquatiques



www.sage-cher-amont.fr

**RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU
ADOpte PAR LA CLE LE 12/04/2024**

SOMMAIRE

PRESENTATION DU SAGE ET RAPPEL DU CONTEXTE.....	3
CARACTERISTIQUES CHIFFREES	3
POURQUOI UN SAGE SUR CE TERRITOIRE ?	3
ENJEUX ET OBJECTIFS.....	4
RAPPEL DE L'HISTORIQUE DE LA PROCEDURE D'ELABORATION	4
COMMISSION LOCALE DE L'EAU.....	5
STRUCTURE PORTEUSE DU SAGE	5
ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROCEDURE.....	7
REUNIONS ORGANISEES EN 2020.....	8
COMMISSION LOCALE DE L'EAU.....	8
BUREAU	9
Bureau du 12/02/2020 à Montluçon	9
AUTRES REUNIONS ORGANISEES AVEC L'APPUI DE LA CELLULE D'ANIMATION	9
CTGQQ dans le département du Cher	9
Contrats territoriaux Milieux aquatiques : Œil-Aumance, Hautes Vallées du Cher, Arnon Aval, Cher montluçonnais.	10
AVIS FORMULES PAR LA CLE.....	15
INFORMATION/SENSIBILISATION.....	19
SITE INTERNET (www.sage-cher-amont.fr).....	19
LETTRE NUMERIQUE D'INFORMATIONS.....	19
CARTES INTERACTIVES.....	19
COMMUNICATION INTER SAGE : CREATION DE « CERCLE ».....	20
BILAN FINANCIER 2020.....	20
ANNEXE 1 – ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS DU SAGE.....	22
ANNEXE 2 – ETAT 2016 ET 2019 DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES	28

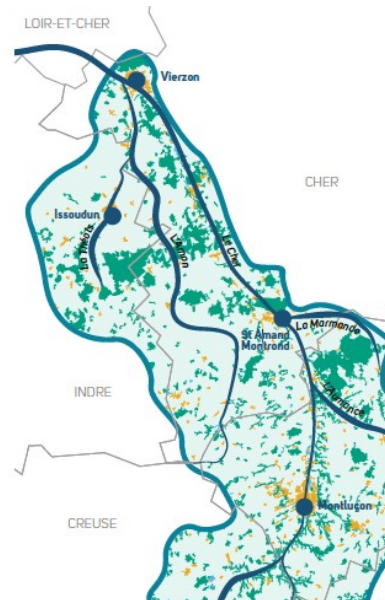
PRESENTATION DU SAGE ET RAPPEL DU CONTEXTE

CARACTERISTIQUES CHIFFREES

Le périmètre du SAGE Cher Amont s'étend sur une superficie de 6 780 km², depuis sa source à Mérinchal sur les plateaux des Combrailles jusqu'à Vierzon au droit de la confluence entre le Cher et son affluent rive gauche, l'Arnon.

Administrativement, cette procédure concerne une population d'environ 222 000 habitants, et se situe sur :

- 3 régions, 5 départements et 355 communes
- Bassin versant d'une superficie d'environ 6 750 km²
- 5 685 km de linéaire de cours d'eau avec comme axe principal le Cher (225 km) et ses affluents principaux de l'amont vers l'aval : la Tardes, l'Aumance, la Marmande et l'Arnon
- Population totale estimée à environ 222 000 habitants
- Entre 40 et 50 millions de m³ d'eau prélevés annuellement
- Près de 360 seuils et barrages pouvant faire obstacle à la continuité écologique et à la libre circulation des sédiments
- Près de 4 000 plans d'eau
- Environ 670 km² classés avec une probabilité forte à très forte de présence de zones humides.



POURQUOI UN SAGE SUR CE TERRITOIRE ?

- Des cours d'eau dégradés - 80% des masses d'eau sont classées en état écologique moins que bon avec une absence quasi-totale de maîtrise d'ouvrage opérationnelle pour assurer leur gestion et améliorer leurs fonctionnalités
- 2 nappes souterraines majeures avec des problématiques de pollutions diffuses liées à différents types d'activités
- Des retenues superficielles (Rochebut, Sidailles, ...) stratégiques présentant une certaine vulnérabilité
- Un territoire largement caractérisé par une situation de déficit quantitatif entre les ressources en eau disponibles et les prélèvements nécessitant la mise en place de mesures d'économie et de sécurisation notamment pour l'alimentation en eau potable
- Des zones humides peu inventoriées et par conséquent, non protégées de toute destruction au travers des documents d'urbanisme
- Des pôles urbains inondables par les crues du Cher et ses principaux affluents.

ENJEUX ET OBJECTIFS

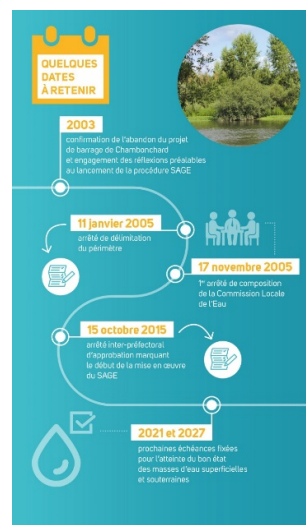
Au regard des éléments issus de l'état des lieux, du diagnostic et de différents scénarios d'évolution, la CLE a arrêté 3 enjeux :

- Satisfaire l'alimentation en eau potable et les exigences écologiques
- Améliorer la qualité des eaux en luttant contre les rejets polluants
- Repenser l'aménagement des rivières et assurer leur entretien.

En déclinaison, le SAGE comporte une vingtaine d'objectifs opérationnels regroupés en 5 thèmes.

Thèmes	Objectifs	Pages du PAGD	Pages du règlement
Gouvernance	Anticiper la mise en œuvre du SAGE et assurer la coordination des actions	47-48	
	Structurer des maîtrises d'ouvrage sur l'ensemble du territoire	49-52	
	Communiquer pour mettre en œuvre le SAGE	53-55	
Gestion quantitative	Organiser la gestion des prélèvements	56-61	6-8
	Economiser l'eau	62-67	
	Satisfaire l'alimentation en eau pour l'abreuvement en préservant les cours d'eau à l'étiage sur les bassins de la Tardes et de la Voueize	68-70	
	Satisfaire l'alimentation en eau pour l'irrigation en préservant les cours d'eau à l'étiage	71-74	
	Sécuriser et diversifier l'alimentation en eau potable et industrielle	75-77	
Gestion qualitative	Améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement	78-81	
	Atteindre le bon potentiel de la retenue de Rochebut	82-84	
	Atteindre le bon potentiel écologique sur l'Œil	85-87	
	Atteindre le bon état des eaux sur la masse d'eau du Jurassique supérieur et restaurer une qualité d'eau compatible avec la production d'eau potable	88-91	
	Réduire l'usage des produits phytosanitaires et raisonner leur application	92-95	
Gestion des espaces et des espèces	Atteindre le bon état écologique des masses d'eau	96-100	
	Rétablir la continuité écologique	101-108	
	Limiter l'impact des plans d'eau existants sur cours d'eau	109-113	9-10
	Améliorer la connaissance, gérer et protéger les zones humides et la biodiversité	114-120	11-13
Inondations	Connaître et lutter contre la colonisation des espèces envahissantes (animales et végétales)	121-124	
	Réduire le risque inondation	125-131	

- 11 janvier 2005 : arrêté interpréfectoral définissant le périmètre du SAGE ;
- 17 novembre 2005 : arrêté préfectoral portant désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) ;
- 19 avril 2006 : réunion d'installation de la CLE marquant le début de la phase d'élaboration du SAGE ;
- 27 septembre 2013 : approbation du projet de SAGE par la CLE ;
- 8 novembre 2013 au 8 mars 2014 : consultation des assemblées sur le projet de SAGE.
- 1er décembre 2014 au 8 janvier 2015 : enquête publique sur le projet de SAGE
- 20 octobre 2015 : adoption du SAGE par arrêté interpréfectoral



COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Instance de concertation et de décision du SAGE, la Commission Locale de l'Eau (CLE) est composée de 64 membres répartis au sein de 3 collèges. Tout d'abord mise en place pour élaborer le SAGE, elle est chargée, depuis son approbation en octobre 2015, de le faire vivre et respecter en assurant le suivi de sa mise en œuvre notamment en émettant des avis sur les projets soumis à sa consultation.



Considérant que le mandat de 6 ans des membres de la CLE, fixé par l'arrêté n°2012-1-1355 du 6 février 2012, était venu à échéance le 5 février 2018, la composition de la commission a été intégralement renouvelée par [arrêté n°2018-01-0156 daté du 6 mars 2018](#).

Faisant suite aux élections municipales 2020, cantonales et régionales 2021, la CLE a été partiellement recomposée par [arrêté 2021-1531](#) concernant le premier collège des représentants des collectivités territoriales des établissements publics locaux. Considérant le maintien de leur statut d'élus, messieurs Jean-Pierre GUERIN, Jacques PALLAS et Serge PERROCHON ont respectivement conservé leurs fonctions de Président et Vices Présidents de la CLE.

Le collège des élus du [Bureau de la CLE](#) a été partiellement recomposé avec la désignation de nouveaux membres lors de la CLE du 28 janvier 2021.

Au cours de la CLE du 12 octobre 2021, les [règles de fonctionnement de la CLE](#) ont été toilettées et approuvées avec l'ajout [d'une annexe 1](#) relative à la procédure à suivre pour l'examen des dossiers soumis à l'avis de la CLE.

STRUCTURE PORTEUSE DU SAGE

La CLE est dépourvue de toute personnalité morale et juridique propre. Ne disposant d'aucun moyen humain et financier, elle a confié depuis 2003 le rôle de structure porteuse à l'Etablissement public Loire (www.eptb-loire.fr) qui assure les missions de secrétariat technique et administratif, l'animation et la maîtrise d'ouvrage d'études et d'autres actions (communication/sensibilisation).

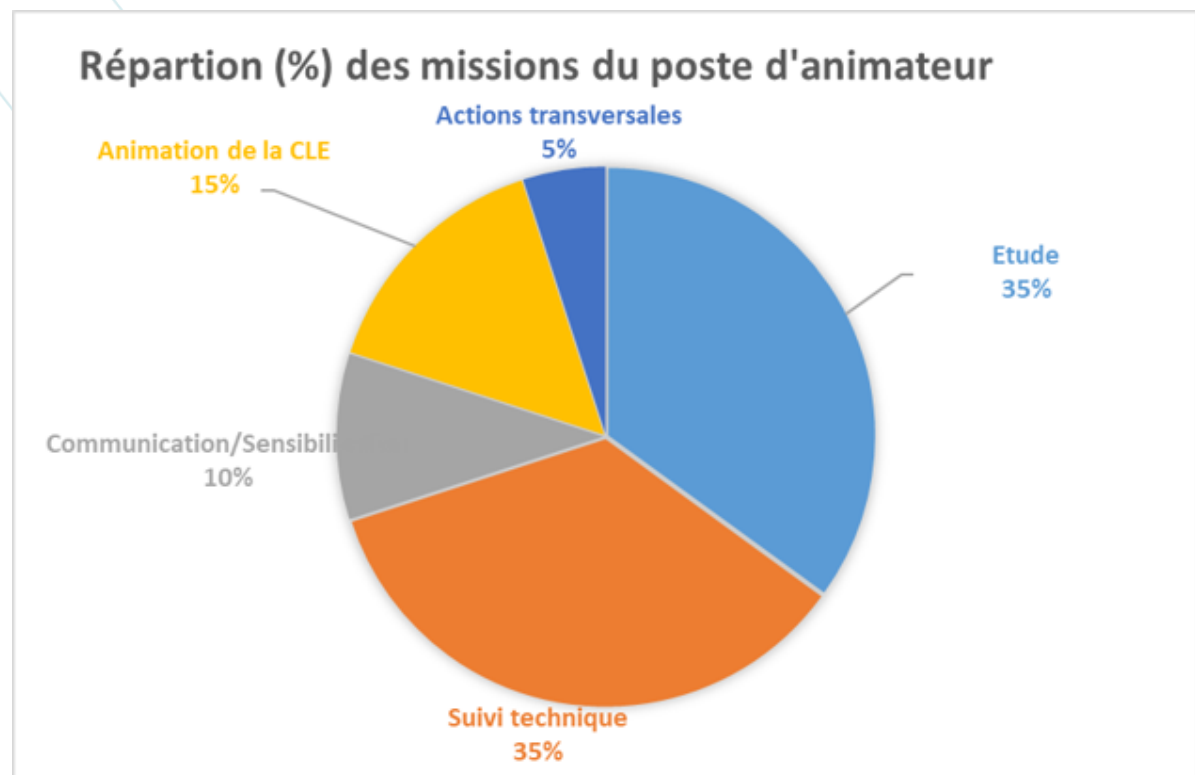
En 2023, l'animation du SAGE a été assurée par 1 animateur à temps complet basé à Orléans.

Le chargé de mission a été appuyé par les agents de l'EP Loire suivants :

- Secrétariat administratif et financier (0,196 ETP) ;
- Appuis techniques et thématiques : 1 chargée de mission SIG (0,158 ETP) ; 1 chargé de mission spécifique à la thématique « continuité écologique » (0,086 ETP) ; Renforcement des synergies inter-SAGE // SAGE-CT (0,105 ETP) ; Communication (0,032 ETP)

Il est également à noter un appui assuré par d'autres agents de l'Etablissement sur des fonctions supports : marché public, finance, comptabilité ...

Au-delà de la préparation et de l'animation des réunions des instances (séance plénière de la CLE et Bureau) représentant 15 % de temps de travail, le plan de charge du chargé de mission se décline en 5 grandes catégories (suivis techniques pour la CLE, les études du SAGE, la communication/sensibilisation et actions transversales), en lien avec les dispositions du PAGD et du règlement selon la répartition suivante :



ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROCEDURE

L'année 2023 constitue la 8^{ème} année de mise en œuvre du SAGE.

Ainsi, les priorités d'actions ont visé à :

- créer une dynamique permettant que ce document de planification soit respecté en émettant des avis motivés sur l'ensemble des dossiers adressés à la CLE ;
- poursuivre l'accompagnement des porteurs de contrats territoriaux en cours d'élaboration ou de mise en œuvre : CTMA Haut Arnon (élaboration) - CTMA Arnon aval (mise en œuvre, 2nd contrat) – CTMA Théols (Mise en œuvre) – CTMA Cher montluçonnais (mise en œuvre) - CTMA Hautes Vallées du Cher (Mise en œuvre) – Concert'eau (CTG2Q) dans le département du Cher (mise en œuvre).
- suivre, en lien avec certaines des dispositions du SAGE, des études ou projets portés par différents acteurs en participant aux comités de pilotage :
 - Restauration de la continuité écologique : Yèvre aval, Cher montluçonnais, Arnon aval et Théols (Dispositions GM-2-D1 et D2).
 - Projet d'aménagement d'intérêt commun relatif aux systèmes d'endiguement et aux zones d'expansion de crue (Disposition IN-1-D3)
 - Démarches de PEP aux PAPI Cher amont et Cher médian/aval (Disposition IN-D4)
 - Révision des arrêtés cadres sécheresse (Disposition QT-1-D4)
 - Révision des zones vulnérables nitrates (Dispositions QL-4-D1 et D2)

Le tableau situé en annexe 1 vise à présenter l'état d'avancement au 31/12/2023 de chacune des dispositions du SAGE Cher amont relevant de la CLE ou de la structure porteuse.

COMMISSION LOCALE DE L'EAU

2023 a connu une activité dans la continuité de l'année 2022 avec une Commission Locale de l'Eau qui a pu se réunir 2 fois en séances plénières.

CLE DU 23/01/2023 A SAINT-GEORGES SUR ARNON

Nombre de présents ou personnes représentées : 7 élus / 9 usagers / 7 représentants des services de l'Etat

Ordre du jour :

- **Point 1** : Validation du compte-rendu de la CLE du 20 octobre 2022
- **Point 2** : Rapport d'activité de la CLE 2022
- **Point 3** : Avancement des études du SAGE
- **Point 4** : Avancement du CT Concert'eau Cher
- **Point 5** : Avancement des démarches de PEP
- **Point 6** : Bilan de la gestion quantitative
- **Point 7** : Points divers
 - Mise en œuvre de la GEMAPI dans le cadre du projet de territoire de la CdC Bocage Bourbonnais (visio)
 - Pastilles « Dorian et la gestion de l'eau sur le bassin du Cher »
 - Création d'une page Facebook « SAGE du bassin du Cher »

CLE DU 19/10/2023 A MONTLUÇON

Nombre de présents ou personnes représentées : 11 élus / 8 usagers / 10 représentants des services de l'Etat

Ordre du jour :

- **Point 1** : Adoption du compte-rendu de la CLE du 23 janvier 2023
- **Point 2** : Point d'avancement des études du SAGE
- **Point 3** : Projet de programme d'actions 2024
- **Point 4** : Renouvellement de la CLE
- **Point 5** : Contrat Territorial Concert'Eau Cher
- **Point 6** : Points divers

BUREAU

En 2023, 1 réunion a été organisée en visio conférence

BUREAU DU 11 JUILLET 2023

Nombre de présents ou personnes représentées : 3 élus / 2 usagers /5 représentants des services de l'Etat

Ordre du jour :

- **Point 1** : Préparation du renouvellement de la CLE
- **Point 2** : avancement des études du SAGE
- **Point 3** : avis du bureau de la CLE
- **Point 4** : projets de webinaires
- **Point 5** : points divers

COMMISSION THEMATIQUE

COMMISSION TECHNIQUE GEOGRAPHIQUE « HMUC – STATIONS HYDROMETRIQUES » DU 2/03/2023

Concertation des acteurs des départements de la Creuse, de l'Allier et du Puy de Dôme sur la pose des stations hydrométriques dans le cadre de la démarche HMUC Cher.

AUTRES REUNIONS ORGANISEES AVEC L'APPUI DE LA CELLULE D'ANIMATION

CONCERT'EAU (CTGQQ) DANS LE DEPARTEMENT DU CHER

Le contrat territorial Concert'Eau Cher, porté par le Conseil Départemental du Cher et animé par l'Etablissement public Loire a été dans troisième année de mise en œuvre. Dans ce contexte de période charnière avec le bilan à mi-parcours, le SAGE Cher amont a été associé à la réalisation de plusieurs actions, notamment dans le cadre de l'organisation du comité de pilotage annuel et du lancement de l'étude relative à la réalisation de l'analyse économique et financière dans le cadre de la démarche PTGE Cher. A ce titre, cette mobilisation s'est matérialisée notamment par la participation aux 4 ateliers de concertation organisés dans le cadre de l'étude économique dans le but de coconstruire les scénarios visant à imaginer le territoire et sa gestion de l'eau à horizon 2070.

La CLE du SAGE Cher amont a apporté un avis favorable au programme d'actions 2024-2026 du second volet de ce contrat.

[Retrouvez en ligne](#) les informations relatives à cette procédure.

CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES CHER MONTLUÇONNAIS

Porté par l'Etablissement public Loire le CTMA Cher Montluçonnais est rentré en 2023 dans sa première année de mise en œuvre. Ainsi, la cellule d'animation a été pleinement mobilisée dans le lancement et suivi des actions au cours des différents Cotec et Copil ainsi que lors de la cérémonie de signature du Contrat.

[Retrouvez en ligne](#) les informations relatives à cette procédure.

CONTRATS TERRITORIAUX MILIEUX AQUATIQUES : HAUTES VALLEES DU CHER, ARNON AVAL, HAUT ARNON ET THEOLS.

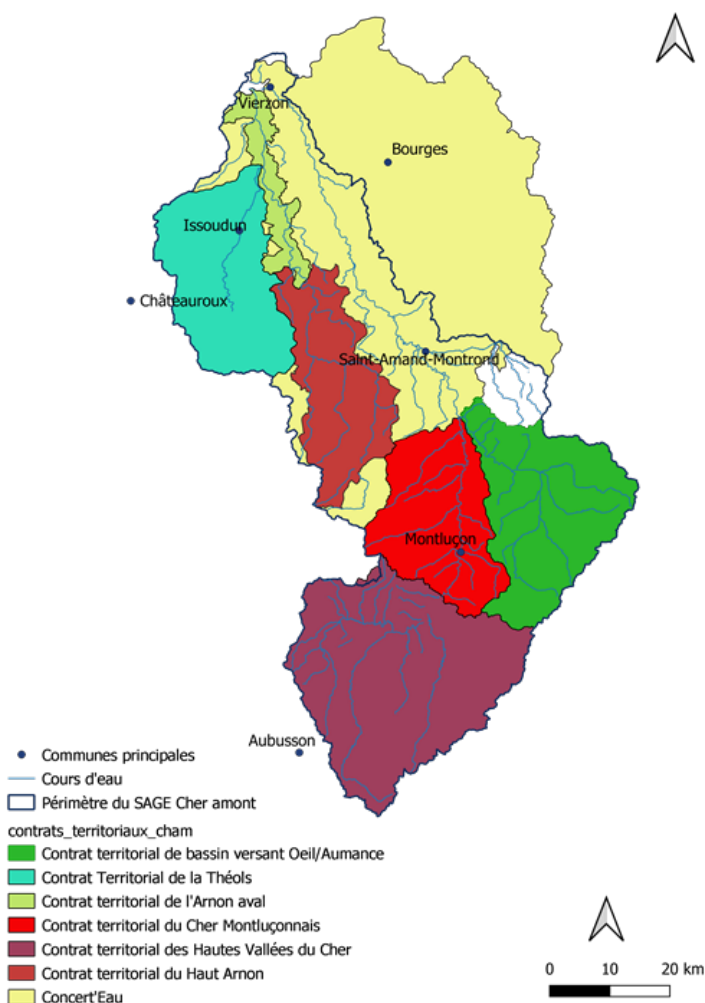
Dans le cadre de l'élaboration ou mise en œuvre de ces procédures contractuelles, un accompagnement technique a été réalisé en participant aux réunions des comités techniques, de pilotage et en relisant les rapports associés en lien régulier avec le chargé de mission « continuité écologique » de l'Etablissement.

Un accompagnement étroit a été apporté au SIRAH (Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique sur l'Arnon) dans le cadre de l'entrée en phase d'élaboration du contrat territorial du Haut Arnon.

Pour finir, une participation régulière a été effectuée dans le cadre de la phase de mise en œuvre du Contrat Territorial de l'Arnon aval avec un appui technique à la rédaction des cahiers des charges pour les différentes études programmées (continuité écologique notamment).

[Retrouvez en ligne](#) l'état d'avancement des différentes procédures sur le périmètre du SAGE.

Les contrats territoriaux sur le périmètre du SAGE Cher amont



CT	Réunions 2023 auxquelles un représentant de la CLE a participé	Etat d'avancement de la procédure au 31/12/2023
Arnon aval	1/03, 24/08, 27/11	Cotec/Copil Etat d'avancement des actions/cahiers des charges et étude continuité
Théols	09/01, 27/11	Bilan à mi-parcours
Cher Montluçonnais	22/03, 03/07, 15/09, 17/10, 14/12	Cotec/Copil 1ère année de phase de mise en œuvre, cérémonie de signature.
Hautes Vallées du Cher	20/11, 5/12	Cotec/Copil bilan annuel
Œil-Aumance		
Captage prioritaire de Brion	13/06/2023 (représentation par le SAGE Cher amont)	Copil
Concerteau	10/01, 19/01, 29/06, 26/09, 20/10, 22/11, 12/12	COPIL, comité de suivi étude économique et financière, Ateliers de concertation étude économique et financière
Haut Arnon	13/12	Cotec Diagnostic CT Haut Arnon

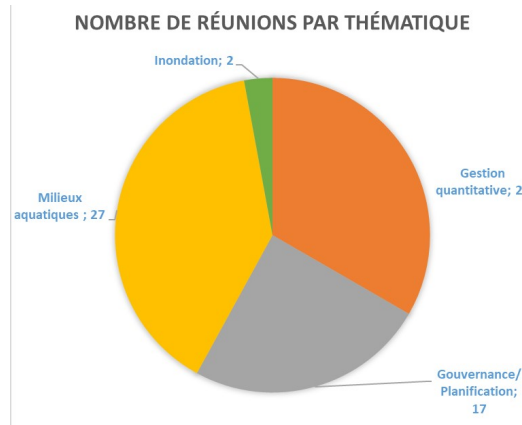
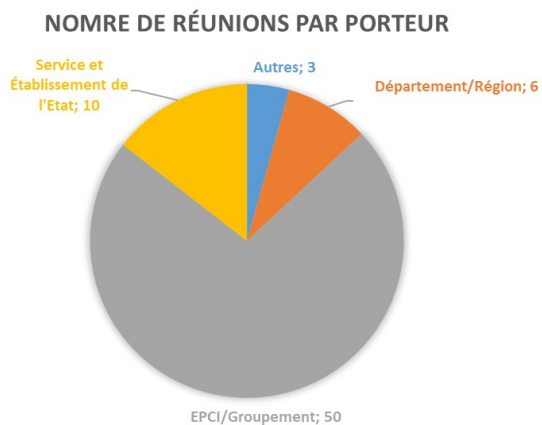
REUNIONS DANS LESQUELLES LA CLE A ETE REPRESENTEE EN 2023

Par le biais de son Président ou Vice-président et/ou des animateurs de la procédure ou du chargé de mission « continuité écologique » de l'Etablissement, la CLE a été représentée dans 69 réunions organisées par des instances partenaires (collectivités et leurs groupements, services de l'Etat, associations, acteurs socioprofessionnels, chambres consulaires, ...).

Thématique	OBJET	Porteur	DATE
Milieux aquatiques	ZEC Voueize	EPCI/Groupement	05/01/2023
Milieux aquatiques	Copil Théols	EPCI/Groupement	09/01/2023
Gestion quantitative	Comité de suivi EEF Concerteau	EPCI/Groupement	10/01/2023
Milieux aquatiques	COTEC Haut Arnon	EPCI/Groupement	11/01/2023
Gestion quantitative	Cotec CAYAC	EPCI/Groupement	12/01/2023
Gouvernance/Planification	Réunion SAGE Délégation Allier Loire amont	EPCI/Groupement	17/01/2023
Milieux aquatiques	Misen rivières	Département/Région	26/01/2022
Milieux aquatiques	COFIL CT Montluçonnais - Diag agri	EPCI/Groupement	27/01/2022
Milieux aquatiques	COFIL CT Montluçonnais	EPCI/Groupement	28/01/2022
Milieux aquatiques	COFIL Inventaires faunes/Flore Dignes du Cher	EPCI/Groupement	28/01/2022
Gestion quantitative	COFIL Concerteau	Département/Région	19/01/2023
Gouvernance/Planification	Réunion de service	EPCI/Groupement	24/01/2023
Gestion quantitative	HMUC - démarrage prestation stations hydro	EPCI/Groupement	06/02/2023
Gestion quantitative	HMUC - coordination SAGE Sauldre	EPCI/Groupement	28/02/2023
Gestion quantitative	HMUC - groupe technique stations Creuse Allier	EPCI/Groupement	02/03/2023
Milieux aquatiques	Cotec étude RCE Ouvrage Saint Georges sur Arnon	EPCI/Groupement	01/03/2023
Gestion quantitative	Présentation démarche HMUC Cher et CAYAC- DDT 36	EPCI/Groupement	03/03/2023
Milieux aquatiques	Permanence consultation publique zones humides	EPCI/Groupement	07/03/2023
Gestion quantitative	Comité de gestion Sidiailles	Service et Établissement de l'Etat	09/03/2023
Milieux aquatiques	Concertation zones humides	EPCI/Groupement	14/03/2023
Milieux aquatiques	Cotec hydromorpho CT Cher	EPCI/Groupement	22/03/2023
Gouvernance/Planification	Réunion PTGE DDT Cher	Service et Établissement de l'Etat	04/04/2023
Milieux aquatiques	Journée Cen Centre caractérisation ZH	Autres	12/05/2023
Gouvernance/Planification	Point DDT Cher	Service et Établissement de l'Etat	25/05/2023
Gouvernance/Planification	Réunion de service équipe SAGE CT EP Loire	EPCI/Groupement	31/05/2023
Gouvernance/Planification	Réunion de service équipe SAGE CT EP Loire	EPCI/Groupement	01/06/2023

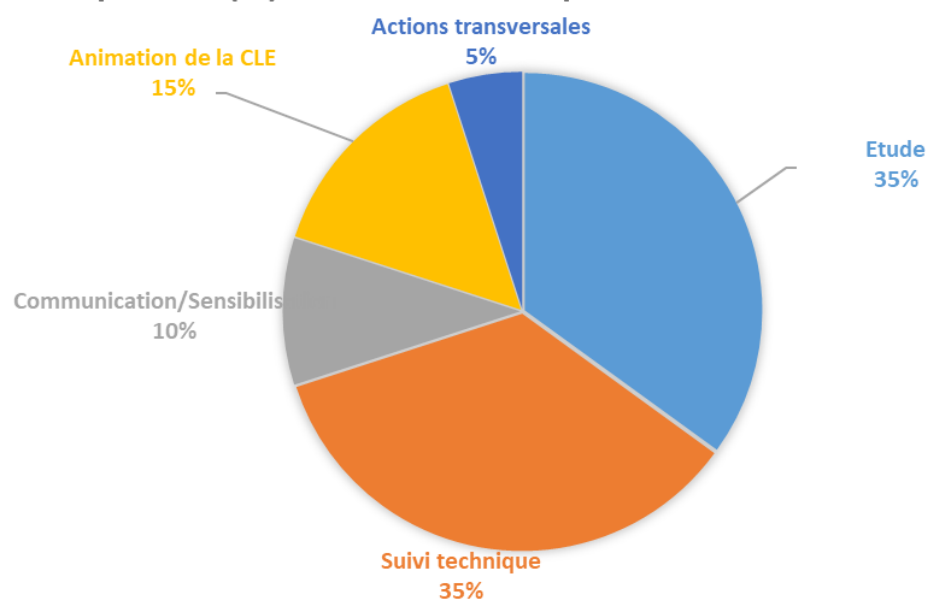
Gouvernance/Planification	Réunion de service équipe SAGE CT EP Loire	EPCI/Groupement	02/06/2023
Gouvernance/Planification	Réunion animateurs CLE AELB - Rennes	Service et Établissement de l'Etat	06/06/2023
Gouvernance/Planification	Réunion animateurs CLE AELB - Rennes	Service et Établissement de l'Etat	07/06/2023
Gouvernance/Planification	Bureau de CLE SAGE Yèvre-Auron	EPCI/Groupement	08/06/2023
Gouvernance/Planification	Commission agriculture – Concert'eau Cher	Autres	08/06/2023
Gouvernance/Planification	Concertation démarche TACCT - Bocage Bourbonnais	EPCI/Groupement	15/06/2023
Inondation	ZEC Voueize	EPCI/Groupement	28/06/2023
Gestion quantitative	COPIL Concerteau	Département/Région	29/06/2023
Gestion quantitative	Comité de suivi EEF Concerteau	EPCI/Groupement	03/07/2023
Milieux aquatiques	Contre expertise inventaire ZH	EPCI/Groupement	04/07/2023
Milieux aquatiques	Canal de Berry	EPCI/Groupement	07/07/2023
Gouvernance/Planification	Bureau de CLE SAGE Cher amont	EPCI/Groupement	11/07/2023
Gestion quantitative	Cellule sécheresse Indre	Service et Établissement de l'Etat	16/07/2023
Milieux aquatiques	Expertise canal de berry Allier	EPCI/Groupement	18/08/2023
Gestion quantitative	Webinaire étude HMUC	EPCI/Groupement	19/05/2022
Milieux aquatiques	Point SMAB Voueize et contre expertise ZH	EPCI/Groupement	09/08/2023
Milieux aquatiques	Cotec étude RCE Ouvrage Saint Georges sur Arnon	EPCI/Groupement	24/08/2023
Gestion quantitative	Groupe technique mensualisation des données - CAYAC	EPCI/Groupement	29/08/2023
Gestion quantitative	HMUC - lancement étude piézo	Service et Établissement de l'Etat	11/09/2023
Milieux aquatiques	Présentation inventaire ZH CS SIRAH	EPCI/Groupement	12/09/2023
Milieux aquatiques	Cérémonie signature CT Cher	EPCI/Groupement	15/09/2023
Gestion quantitative	COPIL Concerteau	Département/Région	19/09/2023
Gestion quantitative	Concertation1 EEF Concerteau	EPCI/Groupement	26/09/2023
Gouvernance/Planification	Point recomposition CLE	Service et Établissement de l'Etat	04/10/2023
Gouvernance/Planification	Réunion des présidents de CLE Loire-Bretagne	Service et Établissement de l'Etat	10/10/2023
Milieux aquatiques	Terrain suivi Villevandret	EPCI/Groupement	13/10/2023
Milieux aquatiques	COTEC CT Montluçonnais	EPCI/Groupement	17/03/2023
Gouvernance/Planification	CLE SAGE Cher amont	EPCI/Groupement	19/10/2023
Gestion quantitative	Concertation 2 EEF Concerteau	EPCI/Groupement	20/10/2023
Gestion quantitative	Comité technique mensualisation données CAYAC DDT 36	Service et Établissement de l'Etat	31/10/2023
Gouvernance/Planification	Assises régionales de l'eau Conseil Régional Centre	Département/Région	07/11/2023
Milieux aquatiques	Comité de gestion marais de Chavannes	Autres	08/11/2023

Inondation	COTEC PEP Cher amont	EPCI/Groupement	09/11/2023
Gestion quantitative	Webinaire 1 CLE en main	EPCI/Groupement	09/11/2023
Gestion quantitative	Webinaire 2 CLE en main	EPCI/Groupement	16/11/2023
Milieux aquatiques	COTEC CT HVC	EPCI/Groupement	20/11/2023
Gestion quantitative	Concertation 3 EEF Concerteau	EPCI/Groupement	22/11/2023
Milieux aquatiques	COFIL CT Arnon aval	EPCI/Groupement	27/11/2023
Milieux aquatiques	COFIL CT Théols	EPCI/Groupement	27/11/2023
Milieux aquatiques	COFIL HVC	EPCI/Groupement	05/12/2023
Gestion quantitative	Concertation 4 EEF Concerteau	EPCI/Groupement	12/12/2023
Milieux aquatiques	COTEC Haut Arnon	EPCI/Groupement	13/12/2023
Gestion quantitative	COFIL Concerteau	Département/Région	18/10/2022



Compte tenu du nombre de contrats territoriaux milieux aquatiques sur le territoire du SAGE Cher amont et de leur stade d'avancement (élaboration et mise en œuvre majoritairement) impliquant un nombre plus important de réunions ainsi que la phase de mise en œuvre des études CAYAC et HMUC Cher, nous comprenons que la thématique majoritaire abordée lors des réunions a été celle des milieux aquatiques et de la gestion quantitative.

Répartition (%) des missions du poste d'animateur



AVIS FORMULES PAR LA CLE

En 2023, la CLE a été sollicitée pour émettre un avis sur les 13 dossiers suivants :

- 4 régularisations d'étangs dans le département de la Creuse (23)
- Arrêté cadre sécheresse Creuse (23)
- Concert'Eau Cher : programme d'actions 2024-2026 (18)
- Avenant au cahier des charges de la concession de Teillet-Argenty et de modification de son règlement d'eau (03)
- Projet Virtuo (18)
- Documents d'urbanisme : PLUI de la Communauté de communes de la Châtre Saint Sévère (36), SCOT du Pays Berry Saint-Amandois (18)

La CLE du SAGE Cher amont a également été informée de 16 dossiers de déclaration au titre de la nomenclature Loi sur l'eau ne nécessitant pas d'émettre un avis.

La répartition des thématiques abordées dans les dossiers reçus pour information ou avis est la suivante :

Type	Nombre de dossiers	Avis
Urbanisme (PLUi)	2	2
Aménagement d'ouvrage de franchissement sur cours d'eau	6	
Hydroélectricité	1	1
Drainage agricole	0	
Forage	1	1
Régularisation, dérivation ou effacement de plan d'eau	4	4
Prélèvements agricoles	0	
Prélèvements industriels	0	
Gestion des eaux pluviales	0	
Assainissement STEU	3	
Travaux en rivière	1	
Travaux sur barrage	0	
Aménagement routier	0	
Eau potable	3	
Création retenue agricole	1	1
Autre	6	3
Schéma directeur, planification	0	
Contrat territorial	1	1
Total	29	13

Le temps de travail moyen consacré à la lecture des documents et à la préparation d'une note synthétique visant à faciliter la compréhension de ces éléments est estimé de 1 à 2 jours/dossier soit environ un total estimé à une quinzaine de jours pour l'année 2023.

LES ETUDES DU SAGE

EVALUATION DES EFFETS POTENTIELS DES RETENUES DE SUBSTITUTION ET DES PRELEMENTS HIVERNAUX

Cette étude est mutualisée avec le SAGE Yèvre-Auron intégrée au programme d'action de Concert'Eau Cher. Considérant la dynamique territoriale engagée dans le cadre du Contrat Territorial Concert'eau et les enjeux de prélèvement observés, le secteur d'étude porte sur l'aquifère du Jurassique Supérieur libre et captif (approximativement entre Saint-Amand Montrond et Vierzon). Le BRGM est intervenu pour apporter son appui quant au choix du type de modélisation, son extension, et son contenu dans le cadre de la phase préliminaire, menée en 2022 consacrée à l'élaboration du modèle conceptuel.

Au terme de cette phase et d'une concertation des membres des 2 CLE, le choix a été fait de s'orienter vers un outil de gestion avec le développement d'un modèle maillé régional qui permettra d'aller jusqu'à la définition de volumes prélevables (été/hiver). Afin de pouvoir caler le modèle et l'exploiter avec la proposition de scénarios de gestion et de volumes prélevables, une phase préalable a été menée au cours de l'année 2023 visant à acquérir de la connaissance en matière de géologie, de prélèvements, de fonctionnement des réseaux hydrographiques. Dans ce contexte, une sollicitation des partenaires et usagers détenteurs de données a été effectuée.

Ainsi, dans la poursuite de cette démarche, une nouvelle convention de partenariat a été signée avec le BRGM en début d'année dans le but d'engager la phase de construction et de calage du modèle en vue de son exploitation potentielle d'ici le dernier trimestre 2024.

DECLINAISONS OPERATIONNELLES ZEC (ZONES D'EXPANSION DE CRUES)

La présente étude vise à évaluer la déclinaison opérationnelle de ZEC sur les territoires des SAGE Cher amont et Cher aval. 9 sites (ZEC potentielles) ont été choisis dans le cadre du marché qui est entièrement à bon de commande. Le choix des sites et la réalisation de l'étude s'effectuent en lien étroit avec les acteurs du territoire. Pour le SAGE Cher amont, l'étude s'intéresse à la ZEC de la Voueize en aval de Gouzon et de la Tardes en amont de Chambon-sur-Voueize. D'une superficie de 550 ha, il s'agit d'une zone propice pour un stockage et un abaissement de la ligne d'eau pouvant avoir une influence jusqu'à l'agglomération de Montluçon. Le bureau Fish PASS a été missionné pour effectuer la prestation.

La phase 1 (délimitation et caractérisation de la ZEC) a été finalisée. La Phase 2 (modélisation de la ZEC) a été réalisée au cours du premier semestre 2023. Elle a débuté par une phase de terrain où le prestataire a effectué des mesures bathymétriques sur les cours d'eau afin de pouvoir ensuite modéliser le comportement de la ZEC en fonction de différentes fréquences (importances) de crues de retour 2, 5, 10, 20, 50 et 100 ans. Les premiers résultats révèlent une contribution des ZEC à un ralentissement dynamique de la crue jusqu'au bourg de Chambon-sur-Voueize. En ce sens, la préservation de leur fonctionnalité actuellement jugée bonne représente un enjeu réel pour le territoire. La prochaine et dernière phase, qui sera finalisée au cours du premier trimestre 2024 visera à travailler sur les stratégies d'action à entrep

ETUDE D'INVENTAIRES ZONES HUMIDES MUTUALISEE AVEC LE SAGE CHER AVAL

Le 14 mars a eu lieu à Saint-Victor (Allier) la réunion de concertation publique sur les résultats de l'étude d'inventaire des milieux humides sur le territoire du Contrat territorial Cher montluçonnais. Suite à une première réunion de concertation réalisée en mai 2022 présentant le périmètre d'étude, les inventaires de terrain ont été réalisés au cours de l'été 2022. Basé sur 43 km² d'enveloppe de très forte probabilité de présence en zones humides, cet inventaire a finalement identifié 22,32 km² de milieux humides. Les résultats de ces inventaires ont ensuite été soumis à la consultation du public auprès des 42 communes du territoire du 13 février au 6 mars 2023. Près de 100 observations ont été formulées et analysées avec plusieurs contre-expertises qui se sont déroulées les semaines suivantes en présence des exploitants agricoles. Ces rencontres en bilatérale ont permis de préciser de façon concertée les contours des milieux humides identifiés. Cette étude apportera un état de connaissance sur la densité et l'état de conservation des milieux humides. Elle offrira ainsi un outil d'aide à la décision des acteurs, notamment les EPCI dans l'aménagement du territoire du Cher montluçonnais en faveur de la protection de ces milieux d'intérêt pour la ressource en eau. Les résultats de l'étude ont été approuvés par la CLE du SAGE Cher amont le 19 octobre 2023. Les données peuvent être transmises à toute collectivité ou porteur de projet et sont visualisables via [une carte interactive](#).

DEMARCHE HYDROLOGIE MILIEU USAGE CLIMAT DU BASSIN DU CHER

Une démarche HMUC (Hydrologie / Milieux / Usages / Climat) sur le bassin du Cher avait été fléchée dans la feuille de route du SAGE.

Le premier semestre 2023 a été marqué par le lancement des marchés pour les prestations externalisées :

- **Instrumentation visant à compléter le suivi hydrologique :**

L'analyse HMUC nécessite de reconstruire les débits désinfluencés à l'aide d'un modèle hydrologique. Ce modèle doit être calé puis vérifié sur des chroniques de débits journaliers. Le territoire du bassin du Cher n'est pas couvert de façon homogène par les stations hydrologiques, aussi pour obtenir des données de débit journaliers des stations hydrologiques seront installées sur les secteurs qui en sont dépourvues. Ces stations fonctionneront jusqu'en septembre 2024.

L'entreprise OTT Hydromet a été sélectionnée. Elle procédera à la pose des stations si possible courant juillet en fonction des autorisations d'accès et de pose obtenues avec une période de mesures jusqu'à septembre 2024. Concernant le territoire du SAGE, il s'agit de 10 jaugeages ponctuels et 18 stations fixes.

- **Instrumentation, acquisition et traitement de données piézométriques :**

Le modèle hydrologique mentionné précédemment prend en compte les échanges entre la nappe et la rivière. Pour caractériser ces échanges il est nécessaire de connaître les sens d'écoulements pour chaque masse d'eau souterraine en lien avec le réseau hydrographique. Le marché a été notifié auprès du prestataire qui est CPGF Horizon avec Suez en appui.

- **Acquisition d'un ADCP :**

L'ADCP (Acoustic Doppler Current Profiler) est un courantomètre qui permet de calculer le débit en tout point d'une section. Cet outil permettra de rajouter des points pour construire les courbes de tarage des stations hydrologiques (améliore la précision de la mesure en améliorant la corrélation entre la hauteur d'eau et le débit). Il permettra également des mesures ponctuelles de débits.

Les prestations liées à l'analyse prospective climat et à la réalisation du volet milieu seront initiées quant à elles au cours du premier semestre 2024.

INFORMATION/SENSIBILISATION

SITE INTERNET (www.sage-cher-amont.fr)

Le site internet a été mis à jour régulièrement avec plusieurs articles relatifs à :

- Les contrats territoriaux sur le SAGE Cher amont
- Les éléments de communication (webinaire, CerCLE, lettres numériques,...)
- Eléments d'actualité liés à l'Etablissement public Loire (expositions, communiqués, études...)

LETTRE NUMERIQUE D'INFORMATIONS

Les actualités liées au territoire du SAGE Cher amont complétées par celles de niveau national, bassin Loire-Bretagne et Contrats Territoriaux ont été diffusées au travers de 2 lettres numériques parues en [février 2023](#) et [juillet 2023](#).

Le tableau présenté ci-dessous retrace les résultats liés à la consultation de ces documents numériques par les destinataires représentant les membres de la CLE, les collectivités (communes, départements, régions), les associations, les services et établissements publics de l'Etat.



Lettre	Nombre de destinataires	Personnes ayant ouvert la lettre		Personnes ayant cliqué sur un article	
		Nombre	Taux	Nombre	Taux
N°19 – février 2023	463	196	45%	34	8 %
N°20 – juillet 2023	461	197	48 %	30	7 %

CARTES INTERACTIVES

Des cartes interactives ont été développées afin de mettre à disposition et valoriser un grand nombre de données relatives à l'eau. Ainsi, à l'aide de ce [sommaire](#), il est possible d'accéder aux informations suivantes :

- Évolution de l'état écologique des masses d'eau superficielles
- Paramètres hydrobiologiques, physico-chimiques, polluants
- Suivi des étiages (réseau ONDE)
- Suivi des débits « temps réel »
- Prélèvements
- Localisation caractérisation et hiérarchisation des têtes de bassins versants
- Prélocalisation et inventaire des milieux humides
- Inondation

COMMUNICATION INTER SAGE : WEBINAIRE « CLE EN MAIN »

Dans la continuité de 2021 et 2022 et avec la volonté de renforcer les liens entre les membres des CLE des SAGE du bassin du Cher portés par l'Établissement public Loire, **2 webinaires « CLE en main »** ont été proposés en novembre 2023 au cours desquels ont été abordés les sujets de l'anticipation de la sécheresse et la sobriété agricole ainsi que la sobriété des usages de l'eau par les collectivités et industriels.



Plusieurs dizaines de personnes ont assisté à ces visioconférences au cours desquelles des présentations ont été animées par les cellules d'animation et partenaires des SAGE du bassin du Cher.

L'ensemble des présentations et vidéos sont accessibles sur [le site internet](#) du SAGE.

BILAN FINANCIER 2023

Le budget du SAGE se décompose en 3 volets :

- volet 1 : « Animation » ;
- volet 2 : « Communication » ;
- volet 3 : « Etudes ».

Au titre de l'année 2023, les dépenses dites d'animation comprenant les salaires et charges de la cellule d'animation et les frais de fonctionnement (affranchissement, télécommunications, transports, matériel, logiciels et fournitures administratives, réservation de salle, assurances, ...) se sont élevées à 93 229,03 € TTC (Salaires et charges = 79 360,77 €* + frais de fonctionnement = 13 868,26 €).

Concernant les actions de communication, les dépenses ont été liées à l'hébergement du site internet dont le montant s'élève à 338 € TTC ainsi qu'au projet de refonte du site internet dont le montant s'élève à 530,19 €.

Enfin pour le volet « études », plusieurs prestations ont été engagées en 2023 avec l'état suivant des dépenses :

- 43 632 € pour l'étude d'inventaire zones humides mutualisée Cher amont/Cher aval
- 24 614,30 € pour la fourniture d'un ADCP dans le cadre de l'étude HMUC Cher
- L'étude CAYAC est intégralement imputée sur la mission SAGE Yèvre-Auron

Le montant total des dépenses pour 2023 s'élève donc à 162 343,52 € TTC.

TYPE DE DEPENSES		MONTANT DE DEPENSES
<u>Animation</u>	Salaires et charges de la cellule d'animation	79 360,77 €
	Frais de fonctionnement	13 868,26 €
	<u>Sous-total</u>	93 229,03 €
<u>Communication</u>	Site Internet	338 €
	<u>Refonte site internet</u>	530,19 €
	<u>Sous-total</u>	868,19 €
<u>Etudes</u>	Etude Inventaire ZH	43 632,00 €
	Etude HMUC (fourniture ADCP)	24 614,30 €
	<u>Sous-total</u>	68 246,30 €
TOTAL animation – communication - études		162 343,52 €

Ces dépenses ont été couvertes par des subventions versées par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, les contributions des Régions Auvergne-Rhône-Alpes, Centre-Val de Loire et Nouvelle-Aquitaine ainsi que le FEDER Loire.

*pour 1,547 ETP réels

ANNEXE 1 – ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS DU SAGE

Enjeux	Objectif	Disposition	Action	Échéance						Observations/avancement
				2016	2017	2018	2019	2020	2021	
GO- Gouvernance	GO-1 Anticiper la mise en œuvre du SAGE et assurer la coordination des actions	GO-1-D1 Assurer le portage et le suivi de la mise en œuvre du SAGE	Mettre en œuvre, suivre et réviser le SAGE.							Action engagée - Avis émis à chaque consultation
			Assurer le secrétariat technique de la CLE, animer et suivre la mise en œuvre du SAGE et accompagner les maitres d'ouvrage.							Action réalisée avec mutualisation des moyens humains (SIG, Assistante administrative, secrétariat, Continuité écologique, ...)
		GO-1-D2 Créer et renforcer les synergies territoriales	Inviter la CLE à participer aux procédures d'élaboration ou de révision des documents de planification dans le domaine de l'eau et aux cellules « sécheresse »							Action engagée. Suivi des 5 cellules « sécheresse » et établissement d'un rapport annuel relatif aux arrêtés préfectoraux.
			Instituer une commission inter-SAGE dans un délai de 3 ans.							Action engagée par un travail initié avec la CLE du SAGE Yèvre-Auron dans le cadre de Concert'eau Cher. En cours de mise en œuvre dans le cadre des études inter-SAGE mutualisées avec Yèvre/Auron (CAYAC Cher) et /ou Cher aval (HMUC Cher, ZEC)
	GO-2 Structurer des maîtrises d'ouvrage sur l'ensemble du territoire	GO-2-D1 Accompagner le transfert du Domaine Public Fluvial du Cher et faire émerger une structure de gestion intégrée opérationnelle	Envisager préférentiellement les options de transfert du DPF du Cher vers l'EP Loire puis les Conseils régionaux ou généraux ou leurs groupements (structure interdépartementale).							Action pré-engagée – proposition d'engager une réflexion en mutualisation avec le SAGE Cher aval – projet tutoré réalisé par le CNAM du Mans. Participation à une démarche de réflexion par le Conseil Départemental du Cher autour d'un projet de valorisation de la rivière le Cher.
			Favoriser l'émergence et la structuration de porteurs de programmes contractuels à l'échelle des sous bassins, en particulier sur les secteurs prioritaires (Arnon aval et médian, Tardes-Voueize, Cher amont, médian et aval et œil-Aumance)							Action engagée par un accompagnement sur les bassins Tardes-Voueize, Haut Cher, Cher Montluçonnais, Œil-Aumance, Théols, Haut Arnon et Arnon médian/aval
		GO-2-D2 Favoriser l'émergence et accompagner les porteurs de programmes contractuels								A initier sur le bassin Cher médian et Cher aval et Marmande
	GO-3 Communiquer pour mettre en œuvre le SAGE	GO-3-D1 Sensibiliser pour faciliter la mise en œuvre des mesures	Elaborer un plan de communication visant à assurer une bonne compréhension des enjeux et des objectifs recherchés par le SAGE.							Action engagée sans réel plan de communication. Différents produits réalisés (Site internet, lettres numériques, pack de « bienvenue » avec webkey) – Mutualisation des actions entre SAGE portés par l'EP Loire – Actions à planifier en fonction des ressources financières disponibles et des besoins éventuels des acteurs locaux (réalisation de Webinaires, journées d'information Inter SAGE)
			Assurer, dans un délai de 3 ans l'émergence et l'animation de réseaux de partenaires et de groupes de travail dans les domaines des économies d'eau, de la continuité écologique et de la gestion des cours d'eau, plans d'eau et zones humides.							Action engagée avec la mise en place du réseau d'animateurs CT / SAGE. Mutualisation avec le SAGE Cher aval et Yèvre-Auron.
			Elaborer des supports de communication et organiser et/ou participer à des actions de sensibilisation et d'animation en relation avec les objectifs de gestion et de préservation du SAGE.							Action engagée à poursuivre – action inter SAGE « kit de bienvenue » pour les membres des CLE - Réalisation de webinaires avec les SAGE Cher aval et Yèvre-Auron (report lié aux délais de reconstitution de CLE) - organisation de journées d'échanges inter-SAGE et webinaires "CLE en main"

QT-Gestion quantitative	QT-1 Organiser la gestion des prélèvements	QT-1-D1 Définir et arbitrer les volumes prélevables	Définir les volumes maximums prélevables par usage, sous bassin versant et période. En fonction de l'évolution des connaissances, modifier ces volumes lors de la révision du SAGE (tous les 6 ans).							Action engagée au travers de la participation aux travaux des OUGC jusqu'à l'obtention des autorisations unique de prélèvements –
			Etablir et présenter annuellement à la CLE un bilan hydrologique.							Action initiée avec la mise en œuvre du projet CAYAC Cher et de la démarche HMUC Cher visant in fine à réviser les volumes prélevables.
			Engager une réflexion visant à évaluer les effets potentiels de la substitution et des prélèvements hivernaux complémentaires pour affiner l'enveloppe de volume hivernal lors de la révision du SAGE.							Action réalisée à poursuivre
			Adapter les demandes d'autorisation ou de renouvellement de prélèvement d'eau							Action engagée – étude mutualisée avec le SAGE Yèvre-Auron en partenariat avec le BRGM – Projet CAYAC Cher. Construction d'un modèle maillé régional sur le périmètre de la nappe du jurassique supérieur libre.
		QT-1-D2 : Etablir ou réviser les autorisations de prélèvements	Harmoniser les arrêtés préfectoraux sécheresse départementaux							Participation à la révision des ACS départementaux
		QT-1-D3 : Harmoniser les arrêtés préfectoraux	Harmonisation des arrêtés préfectoraux de classement des communes en ZRE							Procédure en cours
			Engager, en concertation avec les services de l'Etat, une réflexion sur les valeurs des débits objectifs d'étiage en vue d'apporter des éléments d'information permettant leur éventuelle révision							Action pré-engagée avec l'analyse des assecs (réseau ONDE), des débits mensuels– Poursuivre la réflexion notamment dans le cadre de la révision des arrêtés cadre sécheresse initiée dans plus départements
			Informar annuellement la CLE des résultats du suivi écologique sur le Complexe de Rochebut							Action engagée – présentation en CLE plénière. Information régulière via la lettre numérique du SAGE – Projet de présentation en webinaire.
	QT-2 Economiser l'eau	QT-2-D1 Constituer et animer des réseaux de partenaires locaux	Constituer et animer un réseau d'acteurs pour la mise en œuvre d'économies d'eau en mettant principalement l'accent sur les collectivités et l'habitat.							Action pré-engagée à développer dans le cadre des contrats territoriaux ayant la gestion quantitative comme enjeu fort (Concert'Eau Cher, CTMA Hautes Vallées du Cher)
		QT-2-D2 : Améliorer le rendement des réseaux de distribution d'eau potable	Améliorer le rendement des réseaux de distribution d'eau potable							
		QT-2-D3 : Mettre en œuvre des programmes d'économies d'eau dans les collectivités	Mettre en œuvre des programmes d'économies d'eau dans les collectivités et l'habitat							
		QT-2-D4 : Mettre en œuvre des programmes d'économie d'eau dans les collectivités	Optimiser les pratiques en matière de gestion de l'eau pour l'irrigation et inciter à la réduction des surfaces irriguées							Action initiée notamment dans le cadre de Concert'Eau Cher.
	QT – 3 Satisfaire l'alimentation en eau pour l'abreuvement	QT 3 – D1 Mettre en œuvre un programme de diversification des sources d'approvisionnement en eau pour l'abreuvement du bétail	Mettre en œuvre un programme contractuel ayant pour objectif d'accompagner les exploitants agricoles riverains de la Tardes et de la Voueize à diversifier leurs approvisionnements en eau pour l'abreuvement du bétail.							Action engagée – entrée en phase de mise en œuvre du contrat Territorial des Hautes Vallées du Cher
	QT-4 Satisfaire l'alimentation en eau pour l'irrigation en préservant les cours d'eau à l'étiage	QT-4-D1 Améliorer les connaissances sur les ressources hydrogéologiques	Réaliser dès l'arrêt d'approbation du SAGE, en lien avec les organismes uniques, une étude permettant d'affiner la connaissance des relations nappes/rivières sur les BV Cher aval, Arnon et Théols.							Action engagée sur une partie du territoire dans le cadre du projet CAYAC Cher (avec le SAGE Yèvre-Auron) portant sur les effets potentiels de la substitution sur le bassin Cher Arnon sur la nappe du jurassique supérieur.
	QT-5 Sécuriser et diversifier l'alimentation en eau potable et ins	QT-5-D1 Améliorer les connaissances sur la ressource en eau du Val de Cher dans le Département de l'Allier	Actualiser les données relatives à la ressource en eau du val de Cher (Confrontation besoins - ressources)							Action engagée dans le cadre de l'analyse HMUC Cher entrée dans sa phase préliminaire

QL-Gestion qualitative	QL - 1 Améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement	QL-1-D1 Mettre en œuvre des politiques globales d'assainissement	Elaborer des schémas directeurs d'assainissement							A engager
		QL-1-D2 Suivre l'amélioration des rejets de l'assainissement non collectif	Etablir et transmettre le bilan de l'état d'avancement des diagnostics et des opérations de mise en conformité							A engager
	QL - 2 Atteindre le bon potentiel de la retenue de Rochebut	QL-2-D1 Améliorer les rejets de l'assainissement collectif sur le bassin d'alimentation de Rochebut	Mettre en compatibilité les rejets de l'assainissement public et privé avec une norme de 5 mg/l de phosphore total en moyenne annuelle							
	QL-3 Atteindre le bon potentiel écologique sur l'Oeil	QL-3-D1 Améliorer les connaissances pour diminuer l'impact des rejets de l'assainissement industriel	Poursuivre avec les industriels la réflexion afin de définir les moyens nécessaires pour atteindre l'objectif de bon état des eaux.							Action initiée - Construction d'une station de traitement d'eaux usées de l'entreprise ADISSEO à Commeny afin de parvenir au respect des normes de rejet dans l'Oeil.
	QL-4 Atteindre le bon état des eaux sur la masse d'eau du Jurassique supérieur et restaurer une qualité d'eau compatible avec la production d'eau potable	QL-4-D1 Protéger les captages AEP prioritaires et ceux rencontrant des problèmes de pollutions diffuses azotées et/ou par les produits phytosanitaires	Mettre en œuvre des programmes d'action sur les captages prioritaires et ceux confrontés à des concentrations importantes en nitrates et en produits phytosanitaires sur les eaux brutes							
		QL-4-D2 Mettre en place un programme d'actions sur les secteurs vulnérables du Jurassique supérieur	Transmettre annuellement à CLE un bilan de l'état d'avancement du programme.							Action engagée à poursuivre au travers de Concert'Eau Cher qui est entré dans sa seconde phase.
	QL-5 Réduire l'usage des produits phytosanitaires et raisonner leur application	QL-5-D1 Réduire l'usage non agricoles de produits phytosanitaires	Engager des plans de désherbage communaux et /ou des démarches de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires							Produits phytosanitaires chimiques interdits suite à la mise en œuvre de la loi Labbé.
		QL-5-D2 Consolider et diffuser les informations sur les bonnes pratiques en matière d'utilisation des produits phytosanitaires	Mettre en place des actions d'information, sensibilisation et formation en matière de bonnes pratiques phytosanitaires.							Action pré engagée - Quelques documents existants auprès des DDT et des organismes (les FREDON, les associations de protection de l'environnement). Actions réalisées dans le cadre de Contrats territoriaux (CTG2Q Cher, Oeil/Aumance)
			Mettre en place des actions d'information, sensibilisation et formation en matière de bonnes pratiques phytosanitaires.							Action pré engagée - Quelques documents existants auprès des DDT
			Etablir et adresser annuellement à la CLE un bilan de l'état d'avancement des opérations non agricoles en matière de réduction des phytosanitaires.							Action engagée / Close – champ d'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaire en zone non agricole élargi par arrêté du 15 janvier 2021 visant à Interdire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dès le 1er juillet 2022 dans tous les lieux de vie en dehors d'un certain nombre d'équipements sportifs où la réglementation sera applicable au 1er janvier 2025.

GM-Gestion des espaces et des espèces	GM-1 Atteindre le bon état écologique des masses d'eau	GM-1-D1 Restaurer les fonctionnalités des cours d'eau	Elaborer et mettre en œuvre des programmes de restauration prioritairement sur les BV Arnon aval & médian, Tardes & Voueize, Cher amont, médian et aval et Aumance. Pour ce faire, engager dans un délai de 3 ans des études préalables qui prennent en compte les conséquences socio-économiques des actions envisagées.							Actions engagées sur les bassins Tardes-Voueize, Haut Cher, Cher amont, Cail-Aumance, Théols et Arnon aval. Contrat territorial en cours d'élaboration
										A initier sur le bassin Cher médian et Cher aval et Marmande
		GM-1-D2 Constituer et animer des réseaux de partenaires locaux	Assurer une animation pour faciliter la concertation avec les propriétaires riverains et la mise en œuvre des programmes d'actions de restauration							Action initiée avec la mise en place du réseau d'animateurs CT / SAGE. Mutualisation avec le SAGE Cher aval.
		GM-1-D3 Caractériser et gérer les têtes de bassin	Préciser, caractériser les enveloppes des têtes de bassin et y définir des objectifs spécifiques de gestion en concertation avec les acteurs locaux.							Action réalisée dans le cadre d'un stage de master 2 réalisé au premier semestre 2022 visant à délimiter et caractériser les têtes de bassin versant du Cher.
	GM-2 Rétablir la continuité écologique	GM-2-D1 Améliorer la connaissance liée aux obstacles à l'écoulement	Améliorer la connaissance relative aux ouvrages hydrauliques afin d'alimenter le ROE et contribuer à la mise en œuvre du Parce.							Action engagée au travers de la mise en place d'un appui (environ 0,96 ETP pour l'ensemble des 10 SAGE) auprès des CT pour le suivi études RCE
										+ Analyse inter-SAGE de l'état de colonisation du bassin du Cher par l'anguille
			Fournir annuellement à la CLE un bilan de l'état d'avancement des opérations en matière de rétablissement de la continuité écologique.							Action pré engagée - CLE invitée aux réunions de COFIL
		GM-2-D2 Réduire les taux d'étagement et prioriser les interventions	Atteindre, dans un délai de 6 ans, les objectifs de réduction du taux d'étagement d'eau fixés par cours d'eau.							Actions engagées - sur l'axe Arnon aval avec l'abaissement d'un ouvrage sur Saint-Georges-sur-Arnon et la construction également d'une rivière de contournement en amont.
			Cibler prioritairement les opérations de restauration de la continuité écologique sur les obstacles jugés infranchissables ou très difficilement franchissables dans le ROE							Action à initier sur des linéaires non couverts par des procédures contractuelles
		GM-2-D3 Sensibiliser pour faciliter la mise en œuvre des mesures	Assurer une animation sur le terrain pour faciliter la concertation avec les propriétaires d'obstacles transversaux et la bonne mise en œuvre des programmes d'actions.							A engager - documents déjà existants auprès des DDT
			Elaborer et diffuser avec les porteurs de programmes contractuels des supports de communication en matière de restauration de la continuité écologique.							A engager pratiquement partout sauf sur Arnon aval. Action qui sera initiée en 2024 sur le secteur Cher amont dans le cadre du CT Cher montluçonnais.
										Action pré-engagée avec l'organisation d'un webinaire dédié à la restauration de la continuité écologique sur l'axe Cher. Plaquette sur l'étude anguille transmise aux membres de CLE.

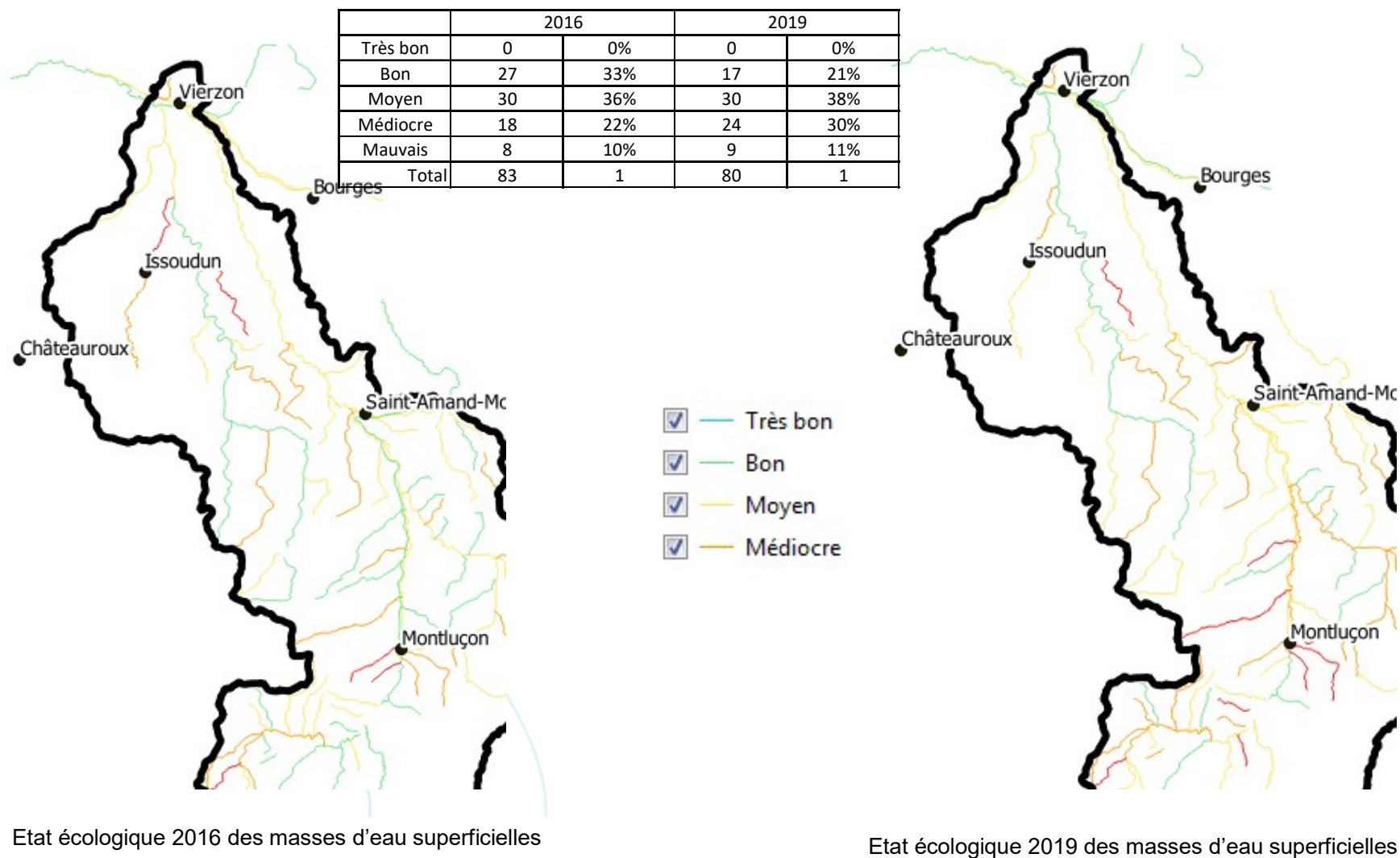
GM-Gestion des espaces et des espèce	GM-3 Limiter l'impact des plans d'eau existants sur cours d'eau	GM-3-D1 Renforcer les diagnostics et les contrôles de plans d'eau en vue de leur mise en conformité	Réaliser des diagnostics de plans d'eau installés sur cours d'eau								Action pré-engagée : une masse d'eau fléchée dans le cadre du CT Cher montluçonnais (ruisseau du Villevandret) et du CT des Hautes Vallées du Cher (étang de la Bastide)
			Réaliser les travaux ou aménagements de mise en conformité des plans d'eau pour limiter leurs impacts								Action pré-engagée - élaboration d'avis de la CLE dans le cadre de procédures de renouvellement d'autorisation de plans d'eau.
		GM-3-D2 Sensibiliser pour faciliter la mise en œuvre des mesures	Elaborer et diffuser des supports de communication/sensibilisation sur les bonnes pratiques en matière d'entretien et de gestion des plans d'eau.								A engager – documents déjà existants auprès des DDT
		GM-3-D3 Améliorer la connaissance sur la mise en conformité des plans d'eau	Bilans des opérations travaux ou aménagement de plans d'eau								A engager - état de connaissance qui se développera dans le cadre de la mise en œuvre de contrat territoriaux dont les plans d'eau représentent une problématique importante (ex CT Hautes Vallées du Cher voire CT Cher montluçonnais)
	GM-4 Améliorer la connaissance, gérer et protéger les zones humides et la biodiversité	GM-4-D1 Identifier et préserver des zones humides au travers des documents d'urbanisme	Engager les inventaires de zones humides sur le terrain et mettre en compatibilité les documents d'urbanisme								Action réalisée - Inventaires effectués dans le Puy de Dôme au sein du SMAD des Combrailles et dans l'Allier au sein du périmètre du CT Cher montluçonnais.
											Action pré-engagée – étude mutualisée avec le SAGE Cher aval sur les enveloppes fortes/très fortes probabilité de présence.
		GM-4-D2 Prendre en compte les zones humides dans les projets d'aménagement	Eviter la destruction des ZH, réduire les impacts ou mettre en place des mesures compensatoires								Conformité des dossiers d'autorisation environnementale avec la règle du SAGE
		GM-4-D3 Mettre en place un plan d'actions de préservation et de gestion des zones humides	Identifier les zones humides prioritaires en fonction de critères hydrauliques, écologiques et des risques d'altérations qui pèsent sur elles. Renforcer la protection de certaines dans le cadre des dispositifs ZHIEP et ZSGE.								Action pré-engagée –étude mutualisée avec le SAGE Cher aval sur les enveloppes fortes/très fortes probabilité de présence. Inventaires effectués dans le Puy de Dôme au sein du SMAD des Combrailles et le Cher montluçonnais.
			Acquérir les ZH remarquables et mettre en place des mesures de gestion spécifiques								Action pré engagée dans le cadre de la mise en œuvre des CT des Hautes Vallées du Cher et le CT Cher montluçonnais
		GM-4-D4 Sensibiliser pour faciliter la mise en œuvre des mesures	Diffuser largement des supports de communication en matière de bonnes pratiques, d'entretien et de gestion des ZH ainsi que les résultats de l'étude de pré-localisation des enveloppes de probabilité de présence des zones humides.								Action pré-engagée - plaquette de présentation sur le principe de la pré localisation des zones humides réalisé par la structure porteuse. Projet de webinaire sur les zones humides.
		GM-4-D5 Améliorer la connaissance relative aux zones humides	Etablir des bilans de l'état d'avancement des opérations d'identification, de gestion et de protection des zones humides								A engager - pas d'opération aboutie actuellement
	GM-5 Connaître et lutter contre la colonisation des espèces envahissantes (animales et végétales)	GM-5-D1 Améliorer la connaissance et assurer un suivi de l'évolution des proliférations	Identifier, localiser et suivre régulièrement l'état de la colonisation des milieux par les espèces animales et végétales envahissantes et faire remonter annuellement les informations à la structure porteuse								Action initiée – réalisation d'un projet universitaire ave Polytech Tours mutualisé avec le SAGE Cher aval – sur l'état de la colonisation du bassin du Cher par les espèces exotiques envahissantes.
		GM-5-D2 Sensibiliser pour faciliter la mise en œuvre des mesures	Diffuser des documents de communication et mener des actions de sensibilisation auprès du grand public et des distributeurs de plantes d'aquariophilie.								A engager - documents déjà existants auprès des DDT

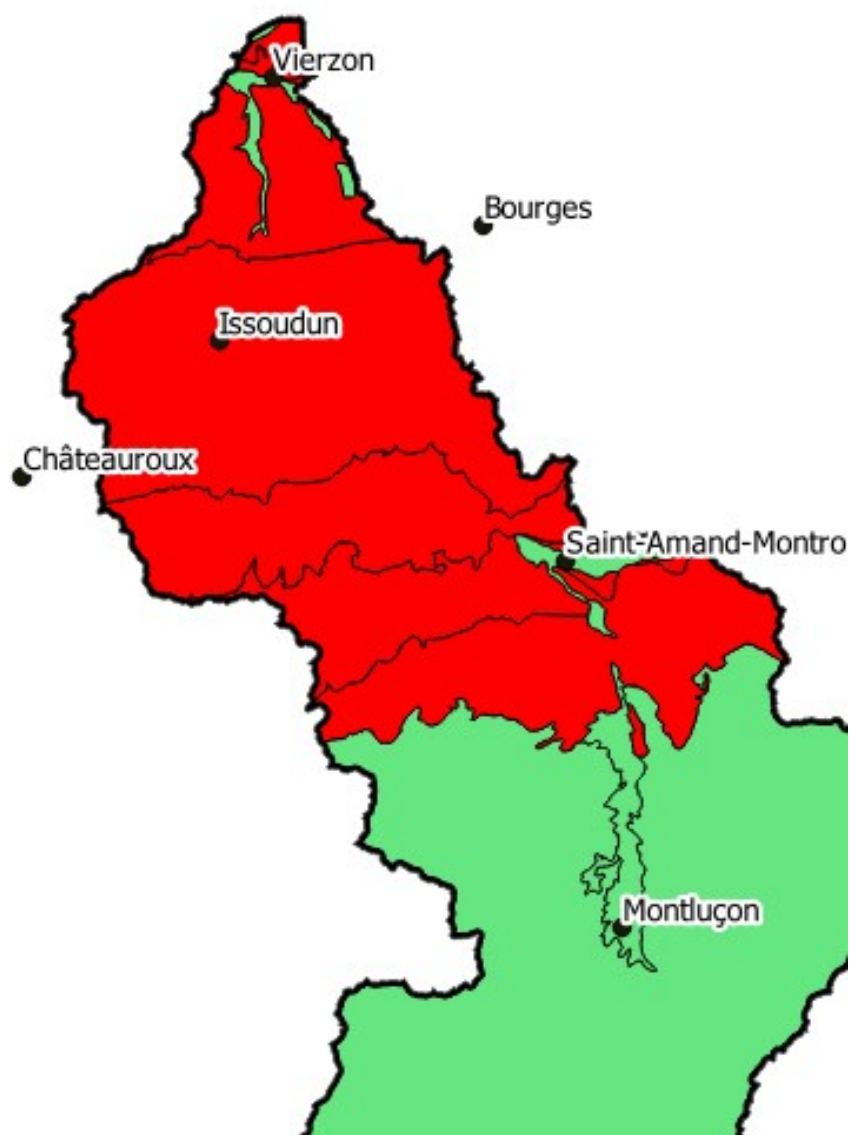
IN- Inondations	IN-1 Réduire le risque inondation	IN-1-D1 Améliorer la culture du risque	Faciliter, notamment au travers du site internet du SAGE, l'accès à l'information.							Action initiée avec la transmission d'information au travers du site internet ou encore lettre régulière du SAGE
		IN-1-D2 Gérer les événements	Elaborer des Plans Continuité d'Activité							
		IN-1-D3 Réduire la vulnérabilité	Communiquer et participer aux démarches de réduction de la vulnérabilité							Action engagée dans le cadre du PAPI de Montluçon
		IN-D4 Améliorer et partager la connaissance liée au risque d'inondation	Engager des réflexions visant la réalisation d'une étude 3P.							Action engagée : Démarches de PEP aux PAPI Cher amont et Cher médian/aval en cours de mise en œuvre. Mise en œuvre d'une étude mutualisée avec le SAGE Cher aval visant à évaluer la déclinaison opérationnelle de ZEC. ZEC de la Voueize et de la Tardes sélectionnées pour cette étude.
		IN-D5 Suivre la mise en œuvre de la directive inondation	Participer à la définition de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation sur le TRI de Montluçon.							Action engagée : suivi par l'animateur et accompagnement de la Communauté d'agglomération effectué par l'EP Loire pour la rédaction de la SLGRI et la construction du PAPI (document labellisé en juillet 2019 – Chargé de mission spécifique recruté au sein de la CA Montluçon). Sollicitation de la Communauté d'agglomération début octobre pour assurer le portage du PAPI (2019-2022). Avis favorable du comité syndical de l'Etablissement public Loire du 20 octobre. Recrutement de l'animateur PAPI.

Légende	Action engagée/réalisée	
	Action initiée/en cours de réalisation	
	Action à engager / non réalisée	

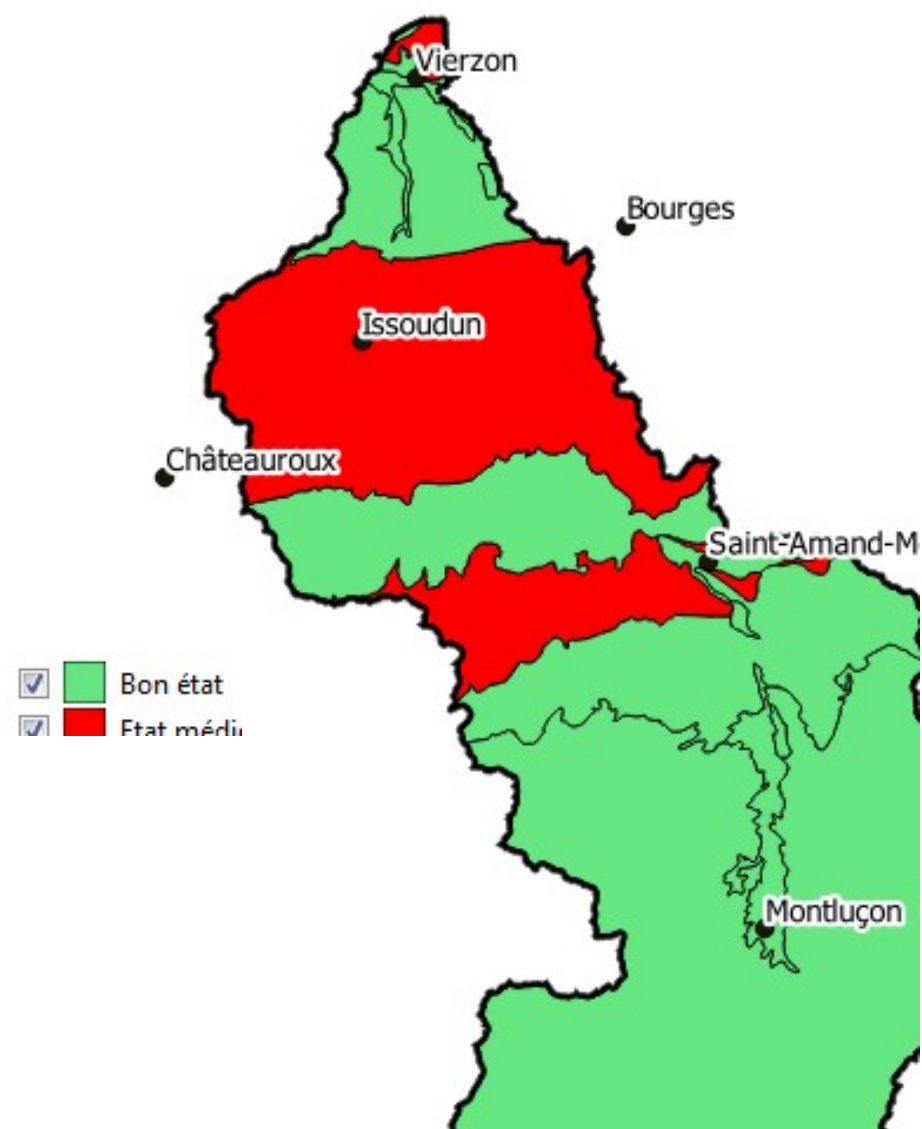


ANNEXE 2 – ETAT 2016 ET 2019 DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES

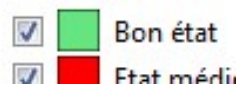


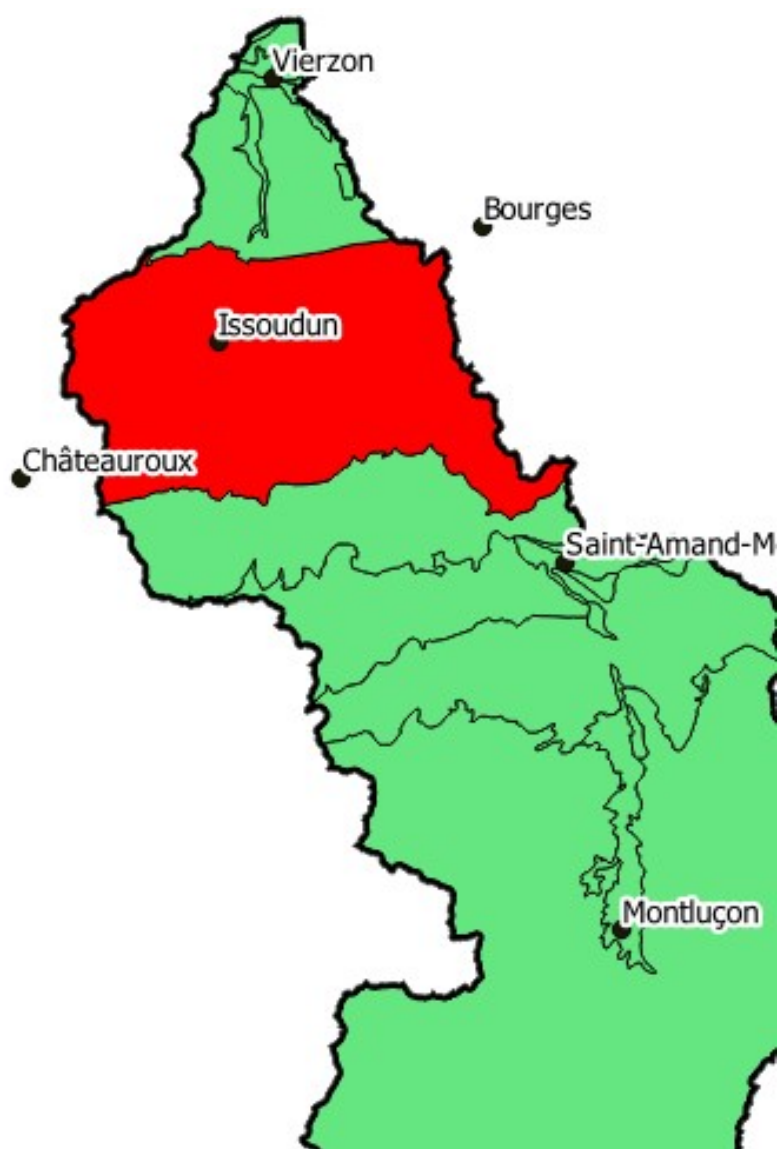


Etat chimique 2016 des masses d'eau souterraines

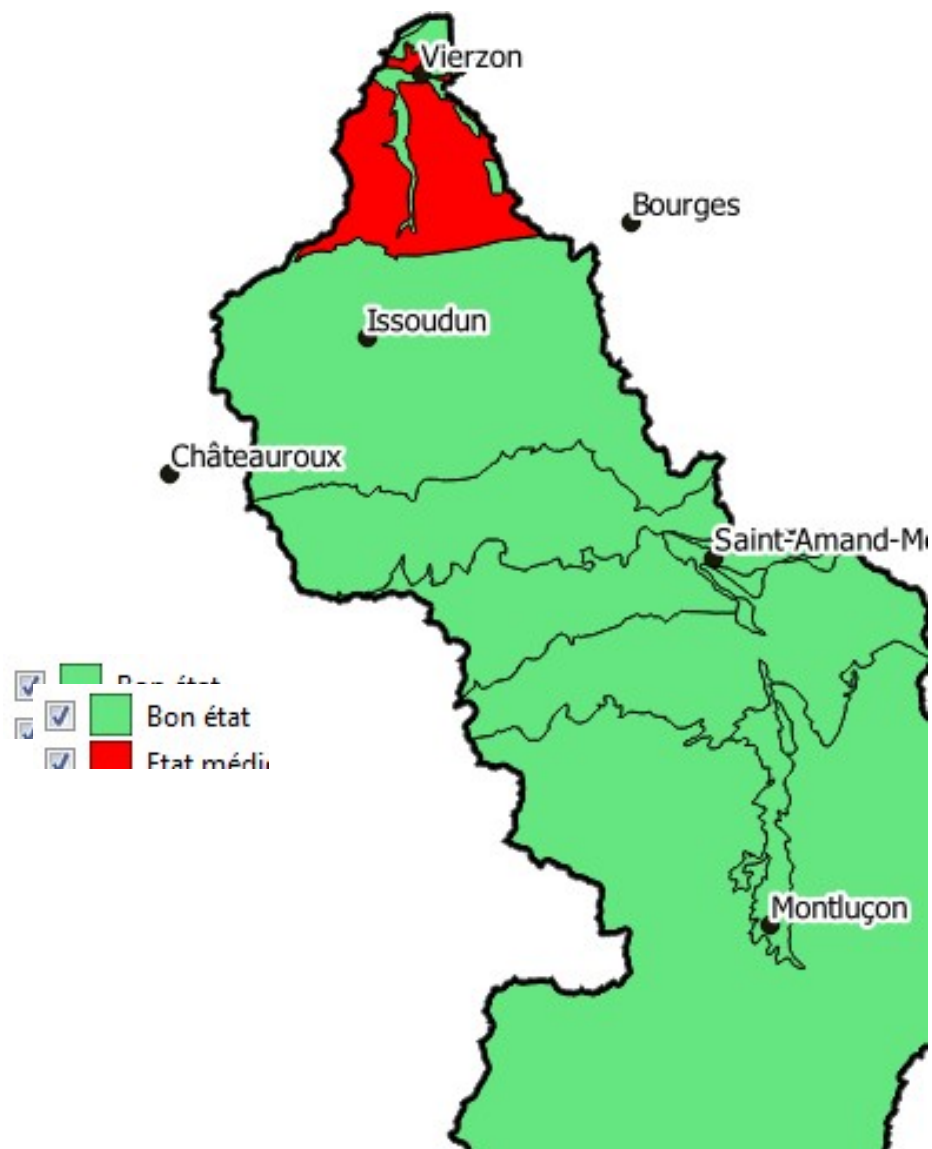


Etat chimique 2019 des masses d'eau souterraines





Etat quantitatif 2016 des masses d'eau souterraines



Etat quantitatif 2019 des masses d'eau souterraines



SAGE Cher amont



Structure porteuse du SAGE



Partenaires financiers



Autres partenaires



SAGE CHER AMONT • Etablissement public Loire • 2 quai du Fort Alleaume • CS 55708 • 45 057 ORLEANS Cedex
02 46 47 03 06 • 06 30 38 59 29 • contact@sage-cher-amont.fr • www.sage-cher-amont.fr

